



## Récupérer une somme due depuis le 20 novembre 2006

Par **claudine**, le 11/09/2009 à 13:22

Bonjour,

Je détiens, depuis le 20 novembre 2006, un chèque de 4.000 euros qui n'a toujours pas été encaissé par mes soins : en effet, l'émetteur de ce chèque m'a acheté à cette période du matériel à usage agricole, tout en m'intimant, et ce à maintes reprises, de ne pas encaisser ce chèque en raison de difficultés financières.

Je précise que ledit matériel est en possession de cet acheteur pour qui j'avais à l'époque présumé de sa bonne foi, ce qui n'est malheureusement pas le cas, puisque je ne cesse de le relancer par téléphone, celui-ci raccrochant au son de ma voix.

Dans la mesure où ce chèque constitue quand même la preuve d'une créance non soldée par la personne qui l'a émis, ce document me permettra-t-il d'intenter une éventuelle action en justice, afin de recouvrer cette somme ? d'avance merci pour votre réponse, Cordialement.

Par **Kalghard**, le 12/09/2009 à 03:30

Bonjour,

Je suppose que le plus logique serait d'encaisser ce chèque. Une fois ce chèque encaissé ou alors vous toucherez l'argent ou alors il sera refusé. S'il est refusé vous pourrez alors prouver

que votre client ne vous a pas payé.

Dans ce cas vous n'aurez plus qu'à contacter un huissier pour être payé.